

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 11 décembre 2018

CP2018_12_9
id. 4318

L'an deux mille dix huit, le onze décembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. HENRYOT (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme JALAISE (pouvoir à M. MARDEGAN)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**PROMOLOGIS
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT
POUR L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION
DE 13 LOGEMENTS (9 PLUS ET 4 PLAI)
RUE ALBERT CAMUS - LIEU DIT "BENECH HAUT"
(5ÈME TRANCHE) À CAUSSADE**

Monsieur le Président soumet à l'examen de la commission permanente, une demande de garantie d'emprunt présentée par Monsieur le Directeur de la S.A.

Promologis. Elle concerne l'opération de construction de 15 logements (9 PLUS et 4 PLAI) situés rue Albert Camus, lieu-dit « Benech Haut » (5ème Tranche) à Caussade.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 1 894 359 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS 40 ans	684 687 €
* Prêt PLUS 50 ans	405 644 €
* Prêt PLAI 40 ans	237 069 €
* Prêt PLAI 50 ans	169 781 €
* Subvention CD82 (crédits délégués par l'Etat)	30 000 €
* Subvention commune	26 000 €
* Prêt 1 % relance	30 000 €
* Fonds propres (compris intérêts de préfi)	311 178 €
Total	1 894 359 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 1 497 181 €.

Les conditions actuelles de cet emprunt à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont définies dans le contrat de prêt n° 79973.

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 748 590,50 €, soit 50 % d'un montant global de 1 497 181 €, la commune de Caussade se portant garante à hauteur de 50 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 17 septembre 2018.

Le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur un logement, dans le cadre du dispositif en vigueur.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à Promologis, pour l'opération de construction de 13 logements (9 PLUS et 4 PLAI) situés rue Albert Camus, lieu-dit « Benech Haut » (5ème Tranche) à Caussade, la garantie du Département à hauteur de 748 590,50 €, soit 50 % de l'emprunt souscrit ;
- Précise que la commune de Caussade se porte garante à hauteur de 50 % de la totalité du prêt souscrit conformément à la délibération du conseil municipal en date du 17 septembre 2018 ;
- Précise également que le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur un logement, dans le cadre du dispositif en vigueur.
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC